

« Les 32 heures, c'est possible, on le vit depuis 1998 »

La CGT consacre ce jeudi une journée pour promouvoir le passage aux 32 heures. Pour les salariés de Bosch Rexroth, à Vénissieux, ça fonctionne depuis vingt-trois ans.

Vénissieux (Rhône), envoyée spéciale.

C'est une usine qui défie la crise depuis des années. Bosch Rexroth, à Vénissieux, semble loin de suivre le destin de son ancienne voisine spécialisée dans les pompes à injection diesel, puis dans la production éphémère de panneaux photovoltaïques, avant de tirer le rideau en 2017. Ici, les carnets de commandes sont pleins et les perspectives de marché radieuses. Plutôt que d'essayer d'optimiser encore plus son profit en grattant sur les conditions de travail des salariés, la direction du fabricant de composants hydrauliques a décidé, en 1998, d'accorder à la CGT une avancée majeure : la réduction du temps de travail à 32 heures « payées 39 ! » souligne Gilles de Gea, secrétaire du syndicat dans l'établissement. « On avait anticipé les négociations liées à la loi Aubry, on s'est dit qu'au lieu de demander 35 heures, on allait en demander 32, et l'employeur n'a pas été fermé à la discussion », se souvient le syndicaliste.

Un effet bénéfique sur les embauches

Pour remplacer le rythme en 2x8 qui existait jusque-là, la CGT a multiplié les réunions et les assemblées générales avec les salariés. Et a fini par proposer une organisation du temps de travail en 3x6 pour les ouvriers et des journées de 7 heures avec 23 RTT pour les salariés à la journée. « On travaille sur des cycles de trois semaines où on fait deux semaines à 30 heures et une semaine à 36 avec un samedi travaillé », détaille Gilles de Gea.

Un rythme plébiscité par les salariés. Si Gilles de Gea profite de son temps libre pour militer, notamment à l'union locale CGT de Vénissieux, d'autres choisissent de le consacrer à leur vie personnelle. « J'utilise mes RTT pour m'occuper de mon petit garçon de 7 ans, pendant les vacances notamment », explique Rémy Dos Reis, technicien d'atelier, embauché en 2001 après des missions d'intérim, « grâce au passage aux 32 heures ». La réduction du temps de travail a en effet permis une quarantaine d'embauches immédiates et une centaine de recrutements sur la décennie suivante, explique la CGT. Alain Goudjil, secrétaire CGT du CSE, fait également partie de cette « génération 32 heures ». Lui aussi a découvert le rythme de travail allégé par le biais de l'intérim. « Quand la boîte d'intérim t'envoyait ici, c'était quasiment un cadeau, d'autant qu'on était payé à 30 ou 40 % au-dessus du Smic », se souvient celui qui est entré simple monteur pour finir au service prototype et au dépannage client. Car, au-delà du temps de travail, l'entreprise essaie aussi de choyer ses salariés. « Le salaire d'entrée, pour un ouvrier, c'est 1 900 euros, et les augmentations générales de salaire sont systématiquement supérieures à l'inflation », pointe Gilles de Gea. Résultat : presque aucune démission et des savoir-faire qui restent dans l'entreprise.

À la CGT, on ne se leurre pas : l'employeur s'y retrouve. « Comme on travaille sur des cycles de 6 heures, le patron n'a pas à nous payer la pause et, au final, on concentre la productivité sur ces 6 heures-là », estime Alain Goudjil. « Le chiffre d'affaires est passé du simple au double avec la mise en place de cette troisième équipe, aussi parce que le passage aux 32 heures a coïncidé avec la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de produits », explique Gilles de Gea. Les syndicalistes pensent même qu'il existe encore des marges de progression. « On a calculé qu'avec toutes les heures complémentaires et supplémentaires qui sont travaillées dans l'entreprise, sur les cinq dernières années, on pourrait embaucher 34 salariés à temps plein », pointe Alain Goudjil.